



Procès-verbal du CONSEIL MUNICIPAL

**Du 24 novembre 2025 à 20h00
A la mairie**

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du PV du 19 septembre 2025
3. Délibération 1 : Modification de la numérotation d'une adresse place des Tilleuls
4. Délibération 2 : Approbation de l'actualisation des statuts de la CCVT
5. Délibération 3 : Participation obligatoire de la commune, au 1^{er} janvier 2026, à la mutuelle des agents territoriaux
6. Délibération 4 : Demande de participation de l'association LOUMARGOT suite à la gestion des chats errants (présentation bilan des stérilisations)
7. Délibération 5 : Choix d'un devis pour le remplacement des baies vitrées de la salle DADO-HESSIE + demande de subventions
8. Délibération 6 : Choix d'un devis pour le changement des petites fenêtres de l'épicerie participative
9. Délibération 7 : Choix d'un devis pour l'isolation de l'épicerie participative
10. Délibération 8 : Convention d'occupation du local communal par l'épicerie participative
11. Point sur les travaux à effectuer à la MAM (suite dégât des eaux)
12. Point école
13. Validation du devis pour la réparation d'un fil d'éclairage public rue de la Bovière
14. Présentation d'un devis : portraits filmés
15. Questions diverses

Séance du 24 novembre 2025

Présents : Laura CATRY (Mairesse), Matthieu GRISVARD, Michaël HUEBER, Laury FARINACCIO, Julie PAJOT, Christophe COUTURIER, Stéphanie D'AMIENS D'HEBECOURT, Thierry BOUVIER.

Absents excusés : Edith FARINACCIO (pouvoir donné à Laury FARINACCIO),

Secrétaire de séance : Laury FARINACCIO

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil désigne **Laury FARINACCIO** comme secrétaire de séance.

2. Approbation du PV du 19 septembre 2025

Christophe COUTURIER, précédent secrétaire de séance, vérifie que l'ensemble des élus a bien pris connaissance de la dernière version du PV. Il invite les conseillers à signaler d'éventuelles modifications page par page. Aucune nouvelle modification n'est demandée.

Vote: PV approuvé à l'unanimité.

3. Délibération 1 : Modification de la numérotation d'une adresse place des Tilleuls

Un propriétaire sollicite la modification de son adresse, actuellement en **6 ter**, pour la remplacer par **6 bis**, inexistante à ce jour.

La demande n'entraîne aucune conséquence administrative particulière.

Madame CATRY demande au conseil d'approuver cette nouvelle numérotation :

Vote : Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

4. Délibération 2 : Approbation de l'actualisation des statuts de la CCVT

Laura CATRY présente la mise à jour des statuts de la Communauté de Communes Vexin-Thelle (CCVT) qui prennent en compte les nouvelles compétences transférées depuis 2020 notamment la compétence de l'eau et assainissement désormais gérée par une équipe d'ingénieurs dédiée.

Interventions:

- **Thierry BOUVIER** rappelle que la GEMAPI est financée « depuis des années » et évoque une perte de pouvoir des petites communes au profit de l'intercommunalité.
- Plusieurs élus discutent du fonctionnement des syndicats, de la répartition des compétences et du rôle diminué des petites communes dans la gouvernance.
- La Mairesse rappelle que la défense incendie mise aux normes sur le hameau du Marais à Montjavoult a pu être faite grâce au chantier réalisé et financé par la Communauté de Commune du Vexin-Thelle pour le renforcement du réseau d'eau et l'alimentation en eau potable de la commune de Vaudancourt.

Madame CATRY demande au conseil d'approuver les nouveaux statuts présentés :

Pour : 7 contre : 0 abstention : 2 (Thierry BOUVIER et Christophe COUTURIER).

Décision: Statuts approuvés conformément à la proposition

5. Délibération 3 : Participation obligatoire de la Commune, au 1^{er} janvier 2026, à la mutuelle des agents territoriaux

La commune doit participer obligatoirement à la mutuelle des agents territoriaux dès le 1^{er} janvier 2026.

Interventions :

Les élus, dans leur ensemble, confirment que le minimum légal de **15 €** paraît insuffisant et précisent que ce ne sera applicable qu'aux agents ayant une mutuelle en leur nom propre. Ils souhaitent aller au-delà pour garantir une participation convenable.

Après débat, le conseil fixe la participation à **20 € par mois et par agent**.

Vote : le montant de la participation est approuvé à l'unanimité.

6. Délibération 4 : Demande de l'association LOUMARGOT de participation communale aux dépenses suite à la gestion des chats errants (présentation bilan des stérilisations)

Laura CATRY présente l'inventaire des stérilisations des chats réalisées par la clinique vétérinaire de Gournay pour l'année 2023,2024 et jusqu'en septembre 2025. Document attendu depuis 2024.

Laury FARINACCIO souhaite rembourser le montant des dépenses de vétérinaire effectuée par l'association Loumargot, afin d'être en adéquation avec les dépenses réelles de stérilisation pour les années déjà transmises en accord avec la convention signée. (Après vérification-Ce n'est pas inscrit dans la convention)

Julie PAJOT est d'accord pour que la commune assume ses responsabilités financières vis-à-vis de l'association mandatée pour ce service de stérilisation. Toutefois, du point de vue comptable, elle exprime sa gêne que nous intégrions ces remboursements sur la ligne subvention alors que cela devrait s'ajouter à la subvention sur une ligne de facturation de service corrélé au montant réel des dépenses de l'association sur Montjavoult. L'association devrait être plus vigilante sur l'envoi de factures, nous ne pouvons pas revoir en cours d'année nos subventions aux associations : cela vaut pour toutes les associations, si elles instaurent un service par convention avec la commune cela n'est pas à supporter sur la ligne subvention.

Stéphanie D'AMIENS D'HEBECOURT explique que le trappage réalisé par les habitants puis remis à l'association représente une belle coordination sur le Bourg, Hérouval, Valécourt grâce aux pièges fournis aux habitants : l'association est très active et bien intégrée dans le village.

Décision collégiale:

- Le montant des dépenses de l'association pour les chats du village en 2023 et 2024 (25 stérilisations) seront remboursé à l'association avec un don de la commune d'un montant de 1900€.
- Le montant des dépenses de l'association pour l'année 2025 sera intégrée dans l'étude des subventions annuelles 2026, lors du vote du budget comme pour les subventions autres associations.
- La commune demande désormais que l'association transmette ses dépenses année par année, pour une meilleure lisibilité des actions financées et comme l'association s'est engagée à le faire

Vote: Adopté à l'unanimité.

7. Délibération 5 : Choix d'un devis pour le remplacement des baies vitrées de la salle DADO-HESSIE + demande de subventions
Dans le cadre de l'optimisation énergétique de nos bâtiments communaux, les menuiseries des 3 portes de la salle ont été changé en septembre. Il s'agit à présent de réaliser la tranche 2 : les baies vitrées.

Matthieu GRISVARD présente : les baies vitrées de la salle DADO-HESSIE sont en simple vitrage, vieillissantes, mal isolées, certaines se sont affaissées et les portes étant déjà changées pour finaliser les coffrages il faudra faire la tranche 2. Deux devis sont comparés, pour des prestations strictement équivalentes.

Ainsi, la mairesse propose aux conseillers de voter pour le devis le moins cher à savoir celui qui prévoit un coût prévisionnel de 10 761 euros HT

Vote : Adopté à l'unanimité.

Madame la Mairesse demande l'accord du conseil municipal pour demander des subventions pour ce projet à la DETR :

Vote : Proposition approuvée à l'unanimité.

8. Délibération 6 : Choix d'un devis pour le changement des petites fenêtres du local de l'épicerie participative :
Le conseil a souhaité considérer l'optimisation de l'isolation du local « Epicerie » en allant au-delà de la recommandation du CAUE : en changeant 2 petites fenêtres situées l'une en façade du local, l'autre, côté rue. Cela n'était pas prévu dans le projet initial, mais elles génèrent une perte d'isolation certes minime mais réelle. Le PLU impose leur remplacement par des fenêtres en bois (dans le périmètre de 500 mètres de l'église), ce qui augmente fortement le coût par rapport à d'autres matériaux.
Interventions:

- Matthieu GRISVARD : présente deux devis, en PVC et en BOIS
- **Laury FARINACCIO** rappelle que ces fenêtres n'étaient pas incluses dans le plan initial validé par la commune et qu'il est important de ne pas engager de dépenses supplémentaires sans analyse précise.
- **Julie PAJOT** rappelle l'importance du respect du PLU, c'est-à-dire de réaliser du changement à l'identique à savoir remplacer des fenêtres en bois par des fenêtres en bois et rappelle que le budget alloué à la restauration du local était de 10000 euros maximum, donc elle n'est pas pour le changement de ces fenêtres.
- Matthieu GRISVARD : sur le long terme si une autre utilisation du local se présente, il plébiscite l'agrandissement de la fenêtre côté rue.
- **Christophe Couturier**, Si la dimension des fenêtres devait être changée un jour, alors autant les laisser comme cela aujourd'hui. Pour lui le problème principal était la proposition de laisser ces fenêtres ouvertes en guise d'aération dans un local chauffé.
- **Stéphanie d'Amiens d'Hébécourt** : avec les grandes menuiseries déjà réalisées et l'isolation, compte tenu de l'usage Epicerie qui ne nécessite pas beaucoup de chauffage ces deux petites fenêtres ne présentent pas beaucoup d'enjeu d'un point de vu thermique à ce stade.

Décision : le projet de remplacement des petites fenêtres est abandonné.

9. Délibération 7 : Choix d'un devis pour l'isolation de l'épicerie participative.

Laura CATRY présente : Il s'agit d'isoler le local sur le sol des combles.

Au cours d'une longue discussion, il est rappelé notamment que le CAUE (Conseil Architecture Urbanisme et Environnement) a été consulté et nous a fourni ses préconisations en juillet 2025 : utiliser des matériaux bio-sourcés, type panneaux de laine de bois de 20 à 30 cm d'épaisseur, ou chanvre soufflé.

Les conseillers souhaitent faire leurs propositions ainsi que leurs remarques sur ce choix d'isolation par le haut :

1) Propositions de Matthieu GRISVARD

Proposition 1 : panneaux polyuréthane R de 4 (≈ 1700 €) R de 8 si doublé (3400 €)

- matériau marchable, permettant de circuler ponctuellement,
- réutilisable si les panneaux sont déplacés vers un autre bâtiment communal,
- meilleure énergie grise que les laines minérales traditionnelles,
- matériau résistant et durable

Il note cependant :

- la nécessité de vérifier la résistance structurelle en cas d'entreposage d'objets,

Laura Catry souhaite porter à l'attention sur le fait que les isolants en matière plastique en se dégradant dans le temps, génèrent des particules fines, polluantes.

Proposition 2 : Laine de polyester ECOPEG rouleaux doublé (≈2800€) R de 8.5

- Réutilisable
- Matériau résistant et durable
- meilleure énergie grise que les laines minérales traditionnelles,

Il note cependant :

- impossible de stocker dessus

2) Intervention— Christophe COUTURIER

Christophe COUTURIER estime que la situation actuelle résulte d'une décision unilatérale de ne pas retenir la solution initialement préférée par le conseil: isoler dans le faux plafond.

Il rappelle que :

- le dernier rapport du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) permettait cette option, et elle permettait :
 - de conserver l'usage de l'étage,
 - d'éviter de condamner un volume utile,
 - de traiter correctement les ponts thermiques si elle était bien réalisée.

Il ajoute que la présentation initiale du projet par l'association mentionnait bien une isolation dans le faux plafond.

Il regrette que cette option ait été écartée par la mairesse et Julie PAJOT.

Christophe COUTURIER souligne que :

- isoler sur le plancher condamne l'étage de fait,
- une isolation sur plancher nécessiterait une ossature bois + panneaux OSB pour permettre la circulation,
- une telle ossature serait trop coûteuse, autant en matériel qu'en temps,
- isoler en vrac (sans plancher porteur) signifiera que l'étage ne pourra plus jamais accueillir d'activité.

Constatant cette impasse, il propose:

- la condamnation de l'accès à l'étage,
- utiliser de la laine de verre ou souffler un isolant **laine de roche**,
 - matériau moins apprécié des nuisibles (rongeurs) que les matériaux naturels
 - stable dans le temps,
 - solution économique et conforme au fait que l'étage ne pourra plus être utilisé.

Laura CATRY : elle ne souhaite pas exposer les agents à la nécessité de monter dans cet espace dangereux d'accès. Décision confortée par le soutien du CAUE.

3) Deuxième intervention — Matthieu GRISVARD

A la suite de la proposition de condamnation des combles, Matthieu GRISVARD confirme que :

- 20 cm d'isolant posés sur le plancher rendraient l'accès encore plus difficile qu'actuellement
- la condamnation de l'étage devient donc inévitable,
- cela justifie un changement de stratégie

Il propose alors une solution adaptée au scénario "plancher condamné" :

- ouate de cellulose soufflée, comme pour l'appartement au-dessus de la mairie pour une R de 7
- ≈ 600 €,
- Bonne performance thermique,
- Matière recyclée
- mise en œuvre très facile directement sur le plancher
- aucun besoin d'ossature ni de plancher circulaire.
- Il faudra bien isoler avec un coffrage bois au niveau de la porte et isoler la porte

4) Intervention — Julie PAJOT

Julie PAJOT rappelle que : le premier rapport du CAUE déconseillait l'isolation dans le faux plafond, en raison des risques de ponts thermiques et favorisait la solution d'isolation par surélévation du plancher sous comble.

La solution adéquate de pose de solives avec chanvre soufflé avait été rejetée fermement par le 1^{er} adjoint soucieux de ne pas perdre 30 cm de hauteur sous plafond dans les combles. Décision qu'elle n'avait pu que regretter : aujourd'hui on parle de ne plus utiliser du tout l'espace : cela lui semble une évolution incohérente qui aurait pu être évitée.

Elle souhaite bien rappeler que même si aujourd'hui la Mairesse et le 1^{er} adjoint s'accordent sur la non utilisation de l'espace sous comble : cela aurait pu être évité mais comprend l'argument de la dangerosité de l'accès. Elle regrette que le débat concerne uniquement

des solutions qui condamnent l'usage des combles pour la municipalité mais se réjouit que le conseil se tourne vers une solution d'isolant qui soit réutilisable à terme pour d'autres espaces (comme le dessus de la salle des fêtes).

Elle revient sur une des propositions initiales du CAUE plus onéreuse mais plus faciles à installer que le chanvre soufflé considéré de prime abord :

- **panneaux de fibre de bois,**
 - matériau naturel,
 - bon comportement hygrothermique, R de 5.5 en une couche suffisamment dense pour être marchable et pouvoir stocker des choses dessus sur osb.
 - 950 euros
 - solution intermédiaire entre performance, durabilité et respect des matériaux naturels.
 - Récupération possible si l'on veut un jour le déplacer

Laura CATRY et Matthieu GRISVARD rappellent que la commune a fait des aménagements pour que tout le stockage de matériel ait désormais sa place bien accessible et centralisée pour les agents quand qu'ils n'aient à avoir à grimper sur une échelle de meunier instable. Pas regret donc à avoir évacué cet espace et assaini l'ensemble du bâtiment.

6) Position — Laury FARINACCIO

Laury FARINACCIO précise qu'elle est favorable à la solution ouate de polyester en rouleaux (deuxième proposition de Matthieu GRISVARD).

Motifs :

- recyclable dans un autre bâtiment ultérieurement,
- plus durable,
- meilleur compromis
- même si plus coûteuse que les autres solutions.

7) Stéphanie D'AMIENS D'HEBECOURT : finalement on peut se dire que l'on ne condamne en fait que temporairement l'espace du haut car elle note que les isolants en discussion sont amovibles et pourront donc être libéré à l'avenir.

Vote sur la Délibération n°7: isolation par soufflage de ouate de cellulose.

- **Contre:** Laury FARINACCIO, Édith FARINACCIO (pouvoir)
- **Abstention** : Christophe COUTURIER, Michaël HUEBER
- **Pour** : 5 voix

Résultat des votes: Le choix de l'isolation par ouate de cellulose soufflée est **adoptée** à la majorité des voix des présents et représentés.

10. Délibération 8 : Convention d'occupation du local communal par l'épicerie participative

Madame la Mairesse Laura CATRY présente le projet de convention qui a été préalablement soumis par email à l'ensemble du conseil.

La durée de cette convention est discutée : une durée de 1 an semble cohérente au conseil : Matthieu GRISVARD insiste sur la limitation réglementaire à 36 mois pour ce type de convention associative — intervenir sur reconductions maximales « 3 fois » avant de passer au bail emphytéotique

Il est rappelé dans les discussions que :

- la commune pourrait, après un an d'activité, demander à l'association de participer aux charges (eau, électricité), en particulier si la fréquentation reste faible,
- ce local constitue un bâtiment municipal attribué exclusivement à une association qui propose un nouveau service au village
- que ce sont les moyens humains engagés par l'association, les bénévoles qui ont œuvré à la remise en état de la salle et que la commune les en remercie.

Ne prennent pas part au vote du fait de leur adhésion à l'association :

- **Laura CATRY - Mairesse**
- **Julie PAJOT**

Vote: La convention est adoptée à l'unanimité des votants.

11. Point sur les travaux à effectuer à la MAM (suite dégât des eaux)

Matthieu GRISVARD : suite à deux rendez-vous avec des entreprise de BTP, voici leurs analyses sur la cause des infiltrations :

- Absence de drainage de l'espace extérieur de la MAM.
- Niveau du sol extérieur identique au sol intérieur, entraînant des infiltrations.
- Baie vitrée posée sur des briques poreuses.

Il précise que ces désordres résulteraient d'un défaut global de maîtrise d'œuvre et non d'une malfaçon isolée ou d'un problème de matériaux.

Il faudrait clarifier les régimes d'assurance : ceux de la commune et ceux des prestataires

- Ce ne serait pas une garantie décennale selon lui,
- Il pense que ce serait l'assurance dommage-ouvrage qui doit être mobilisée.

- Responsabilité engagée :

Il indique que les trois conditions légales sont réunies pour engager la responsabilité

Décision : Le conseil acte la poursuite du dossier auprès des assurances.

12. Point école

Laura CATRY, mairesse présente : La commune de Hadancourt-le-Haut-Clocher a acheté un terrain pour être en capacité d'accueillir la construction d'une école.

Décision d'organiser une réunion budgétaire entre les trois communes du RPI (Hadancourt-Montjavoult-Serans) à Montjavoult pour examiner le projet de construction d'un groupement scolaire, les besoins de l'école et les responsabilités respectives.

13. Validation du devis pour la réparation d'un fil d'éclairage public rue de la Bovière

- Des câbles endommagés (dénudés) ont été découverts lors des travaux d'éclairage public, un devis a été établi par STPEE d'un montant de 2000 euros
- Un poteau est endommagé et doit être réparé.
- Laura CATRY rappelle que le problème du lierre qui envahit les poteaux doit être traité par la commune.
- Laury Farinaccio signale qu'un poteau à Beaugrenier est envahi par le lierre.

Decisions et recommandations:

- Le devis est validé. Les travaux seront effectués rapidement afin d'éviter tout risque électrique.

14. Présentation d'un devis : portraits filmés

Laura CATRY rappelle que dans le cadre des missions sur ce mandat la méconnaissance de l'histoire du village était beaucoup ressortie et que la présentation de portrait d'habitants du village a ainsi été intégré à notre programme municipal.

Nous avons créé des événements pour que les habitants s'emparent de l'Histoire du village.

- Une cérémonie en hommage à la Juste de notre village a été organisée et un premier film a été réalisé gratuitement sur à cette occasion (avec des images INA, des témoignages de villageois, des archives transmises par un habitant du village). Ce film a été diffusé à l'école, lors de l'événement Musicavoult, à la cérémonie d'enterrement d'un des témoins dans le film ...)
- Une habitante de bientôt 100 ans qui souhaitait témoigner a sollicité la Mairesse pour témoigner de sa vie à Valécourt : avec urgence compte tenu de soucis momentanés de santé : Madame la Mairesse et Stéphanie d'Amiens d'Hébécourt se sont dépêchées de déployer la récolte de son témoignage avec l'équipe technique du film qui a été réalisé pour la cérémonie à la Justes et s'excuse d'avoir dû réagir sans en aviser le conseil municipal.
- Un troisième film pourra également être proposé sur une autre habitante du village qui s'est déjà manifesté pour partager sa vie à Montjavoult
- Un devis global est présenté pour payer deux films : le film réalisé à Valécourt plus un prochain film pour un montant total de **3 840 €**.

Intervention

Julie PAJOT

- Comprend l'urgence de l'équipe pour ce 2nd film et conforte l'initiative de se construire des archives video communales de mémoire du village.
- Elle souligne que la Mairie achètera ainsi les droits d'exploitation et que c'est important d'en disposer
- Elle estime le prix faible pour deux films au regard de la qualité du travail déjà livré : elle peut estimer le tarif plus que correct au regard de son expérience professionnelle dans la communication qui l'a amenée à produire un film de la même structure (2, 3 plans et insertions d'éléments au montage) qui avait coûté environ 15 000 euros (pour donner un ordre d'idée).

Michaël HUEBER

- Il propose d'ouvrir un financement participatif.
- Il soutient le devoir de mémoire mais ne souhaite pas que la commune finance
- Selon lui, ce travail aurait dû être porté par une association, pas par une petite municipalité.
- Il estime que cela est cher et dépasse le cadre normal d'une petite commune.

Laury FARINACCIO

- Demande la présentation de devis comparatifs pour évaluer objectivement le coût.

Thierry BOUVIER

- Comprend que ce film était urgent, c'est un beau film et émouvant, mais se demande si c'était une priorité et que ce devis est arrivé trop tard libre à nous donc de le renégocier.

Matthieu GRISVARD

- Il peut être discuté le prix qui aurait pu être tiré vers le bas même si la création artistique du résultat est indéniable, faire un film aurait pu coûter moins cher.
- Avec la précipitation il regrette que le devis est arrivé après et pas avant les jours de tournage mais c'est important de le faire mais à moindre cout ce serait bien s'ils peuvent ou en tout cas pour les prochains témoignages rechercher des prestataires moins chers.
- Note que la Mairesse a fait un arbitrage artistique personnel pour ce projet et pour le choix du réalisateur par amitié et qu'il y a un risque de conflit d'intérêt
- Il rappelle qu'il y aurait beaucoup de personnes potentielles à interviewer
- Il synthétise que le prix est environ de 1700 euro avec ce prestataire et que pour les prochains on doit décider ensemble si on en fait un ou deux et avec ces prestataires ou pas.

Stéphanie d'Amiens d'Hébécourt :

- Elle affirme que d'autres devis aurait des coûts plus élevés
- Elle explique que le patrimoine immobilier est fondamental mais là aussi c'est du patrimoine qu'elle qualifie « d'immatériel » ce qui doit être donc apprécié aussi dans toute sa valeur et pas financé au rabais.
- Elle précise que le prestataire a aussi motivé la mairie et postulé pour faire ce genre de captation de portrait et que cela a concordé avec les ambitions de la mairie annoncées dans le programme municipal c'était donc une bonne rencontre entre besoin de produire et envie de produire

Christophe COUTURIER

- Estime qu'avant de réaliser un film, il aurait fallu définir le besoin.

- Précise que nous achetons une œuvre artistique et qu'il est difficile de mettre la valeur d'un prix
- Selon lui, une commune de 500 habitants n'a pas besoin d'un film d'une telle qualité professionnelle.
- Se pose la question du réel besoin de la commune d'avoir un travail de tel qualité et estime que la définition du besoin en terme de qualité aurait dû être discuté.
- Il est très content de la collecte mémoire de l'habitante, mais pense qu'une solution non professionnelle, plus simple, aurait été suffisante et plus adaptée aux besoins de Montjavoult.
- Il rappelle les priorités de la commune (travaux, voirie, services, etc.).

Madame la Mairesse (Laura CATRY)

- Précise avoir interrogé le département et la CCVT : elle confirme que cet exercice de mémoire est bien un budget communal
- L'association TOUT'COURT ne pouvait pas être sollicitée compte tenue de la fragilité de la personne interviewée, il fallait une équipe très restreinte pour correspondre à la prise d'image dans l'intimité de son salon mais pourra être interrogée par la suite.
- Se dit satisfaite du résultat qualitatif qui permet d'être largement diffusé.
- Explique que l'état de santé de l'habitante justifiait d'aller très vite sur la captation des images de ce 2nd film.

Proposition de Madame la Mairesse : le conseil finance uniquement le film de l'habitante de Valécourt et ne commande pas de nouveau projet : prix acceptable demandé pour ce film, 1700 euros.

Contre:

- Christophe COUTURIER
- Laury FARINACCIO
- Édith FARINACCIO (pouvoir)

Décision : devis rejeté.

Montant du film accepté au prix de 1700euros et aucun financement n'est accordé pour un troisième film.

15. Questions diverses

Points d'organisation : 13 décembre spectacle des enfants et 14 décembre déjeuner Bœuf Bourguignon avec les anciens le lendemain.

Ordre du jour épuisé : 23h20